

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Créancecy

dossier n° DP 021 210 17 B0014date de dépôt : **07 septembre 2017**demandeur : **Monsieur GUYOT NICOLAS**pour : **ABRI A BOIS**adresse terrain : **10 RUE SAINT LEGER lieu-dit
ORE RABY, à Créancecy (21320)****ARRÊTÉ****A2017-051****de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Créancecy****Le maire de Créancecy,**

Vu la déclaration préalable présentée le 07 septembre 2017 par Monsieur GUYOT NICOLAS demeurant 10 RUE SAINT LEGER lieu-dit HAMEAU DE BEAUME, Créancecy (21320);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour ABRI A BOIS ;
- sur un terrain situé 10 RUE SAINT LEGER lieu-dit ORE RABY, à Créancecy (21320) ;
- pour une surface de plancher créée de 13 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les pièces fournies en date du 21 septembre 2017;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012 ;

Vu l'avis favorable du maire en date du 7 septembre 2017.

ARRÊTE**Article 1**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Créancecy, le 22 Septembre 2017

Le maire,
Jocelyn CHAPOTOT



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.